

Rassemblement
Devant la
Sous-préfecture
Mantes-la-Jolie
Samedi
15 janvier
A 11 h 00

Exigeons le retrait de la loi LOPPSI 2

(Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure)



En droite ligne avec les attaques contre les Roms et les Gens du voyage, le Gouvernement vient de faire voter par l'Assemblée nationale, une des lois les plus répressives de ces dernières décennies.

Cette loi, contient de nombreux articles extrêmement dangereux et très régressifs :

- Contrôle sur l'accès internet,
- Interdiction de vente à la sauvette,
- Fichage,
- Identification par empreintes génétiques, vidéosurveillance...



Elle correspond à un projet de société dont nous ne voulons pas, une société du contrôle et répression généralisés.

Le collectif national et unitaire Liberté- Egalité-Justice, comptant 63 organisations, s'est mobilisé pour faire échec à cette loi dans de nombreuses villes de France depuis décembre.

Le texte revient en 2^e lecture au Sénat, le 18 janvier, et la protestation doit s'amplifier ces prochaines semaines.

L'article 32 terA, vise les occupants d'habitat léger ou précaire (caravanes, mobil-home, yourtes...), que ce mode de vie soit choisi ou non.

En effet, jusqu'ici, toute expulsion devait être ordonnée par un juge, et respecter des règles, notamment concernant les biens des personnes expulsées.

Avec cette loi, plus besoin de passer par la justice.



C'est le préfet qui pourra décider de l'évacuation des terrains occupés, à ses yeux, de manière « illicite », et ce dans un délai de 48h.

Aucune solution d'hébergement ou de relogement n'est prévue pour les expulsés, qui pourront voir leurs biens détruits.

Sous couvert de lutte contre l'insécurité, le Gouvernement organise celle des populations fragiles, et une fois de plus leur stigmatisation.

Nous exigeons avec la plus grande fermeté le retrait de cette loi liberticide



- **Le retour et le respect** de la Loi d'origine sur les terrains d'accueil, adoptée en 2000 dans le cadre de la Loi SRU, et des mesures législatives qui reconnaissent la qualité de domicile et son caractère permanent à l'habitat choisi, au lieu de le réprimer et le stigmatiser.
- Nous **exigeons que la politique de résorption des bidonvilles et des habitats de fortune s'inscrive dans les politiques du logement, la mise en œuvre de la loi DALO** et des procédures d'insalubrité,... afin que chacun et chacune puissent être logés dignement.
- Nous **dénonçons la politique répressive et stigmatisante** du Gouvernement qui s'attaque aux plus modestes et aux plus fragiles, et **demandons l'abandon de tout projet anti-squat.**

Pour obtenir le retrait de la loi LOPPSI 2 :



**RASSEMBLEMENT DEVANT LA SOUS-PREFECTURE
DE MANTES-LA-JOLIE :**

SAMEDI 15 JANVIER A 11 h 00

ASTI, ATTAC 78 nord, CSF Epône, DAL du Mantois, DECIL, LDH du Mantois, RésEL, UFAL Yvelines, FSU région mantaise, SUD EDUCATION 78, Alternatifs du Mantois, Europe Ecologie-les Verts du Mantois, NPA Val de Seine, PCF Limay, PCF Mantes-la-Jolie, PCF du Mantois, Parti de Gauche du Mantois, Sections socialistes du Mantois Vexin, et des citoyens.